

Paris et de Toulouse. Car en disant , par l'organe de l'archevêque de Reims, qu'il était utile de consentir à l'extension de la régale afin d'éviter de plus grands maux , le clergé faisait connaître suffisamment sur ce point le fond de sa pensée.

La proposition de l'archevêque de Reims fut accueillie à l'unanimité par l'assemblée , et le président ainsi que les commissaires furent priés de prendre les mesures les plus propres pour en assurer l'exécution. Louis XIV et l'épiscopat français étaient bien résolus à ne pas céder dans cette circonstance, mais comme la convocation d'un concile national eût pu entraîner de grandes difficultés, il fut résolu que l'on s'en tiendrait à une assemblée générale. Elle s'ouvrit le 9 novembre 1681 et « ce fut Bossuet, évêque de Meaux, qui prêcha le sermon, où il traita de la beauté et de l'unité de l'Eglise dans son tout ; de sa beauté et de son unité dans chaque membre ; de sa beauté et de son unité durable ; ce furent les trois parties du discours (1). »

Dans ce célèbre discours sur l'unité de l'Eglise, l'illustre évêque, tout en montrant les plus grandes déférences et les plus extrêmes ménagements à l'égard du Saint-Siège, laissait entrevoir déjà la pensée qui présida à la mémorable assemblée de 1682.

Cette réunion des prélats souleva les critiques les plus amères. Quelques fervents catholiques parurent craindre que ces débats n'aboutissent à un schisme. On vit, spectacle étrange, les jansénistes se déclarer pour le Pape « en considération, dit le P. d'Avrigny, d'Innocent XI, lequel avoit donné sa confiance à des personnes qui les protégeoient, et de l'évêque de Pamiers, qui s'étoit hautement déclaré pour la suffisance du silence respectueux dans l'affaire des cinq propositions. »

Ce fut alors que se produisirent contre l'épiscopat de France ces odieuses calomnies que la justice du temps n'a pu complètement dissiper, et qu'un écrivain de nos jours n'a pas craint, il y a quelques mois, de raviver avec passion dans une Revue vouée à la défense des intérêts religieux (2).

(1) D'Avrigny. Mémoires chronologiques et dogmatiques.

(2) *De la politique de Louis XIV dans les affaires religieuses*, par M. le